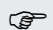
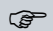



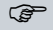
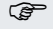


Carte d'urgence FSSTM

Compléments pour les événements hors service

1

<input type="checkbox"/>	Garder le calme
<input type="checkbox"/>	Avoir une vue d'ensemble
<input type="checkbox"/>	Reconnaître le danger
Alerte	 Où sont les personnes blessées?
	 Qui donne l'alerte (nom)?
	 Que s'est-il passé?
	 Quand a eu lieu l'accident?
	 Combien de personnes blessées?
	 Autres dangers?
	 Mon numéro de téléphone
<input type="checkbox"/>	Assurer les mesures d'urgence pour sauver la vie
<input type="checkbox"/>	Prendre soin du/des patient(s)

2


Domage corporel (civile et/ou militaires)

- Alerter la police civile* (tél. 117)
- Convoquer les secours (tél. 144), si besoin la REGA (tél. 1414)
- Rapport tél. à d'autres instances selon le verso

Dégâts terrestres

- Si possible, réparer les dommages
- Si la réparation n'est pas possible
 - Informer le propriétaire/la commune
 - Tenir le formulaire de dommages terrestres sur la commune
 - Si personne ne peut être appelé, contacter la police civile* (tél. 117)
 - Remplir l'annonce de dommage form 13.101

Comportement général

- Ne jamais signe une reconnaissance de dette ou de dommage
- Pas de communication avec les médias  Renvoi à la police/ au service de piquet du DDPS/communication FSSTM

* En cas d'accident lors d'une manifestation hors du service, c'est toujours la police civile qui est compétente (CC art. 60 et suivants)

3

Panne de véhicules de l'armée



- Alarmer la police civile* (tél. 117)
 - Dépannage BLA (tél. 0800 66 99 00)
- Prio 1: Entraide
Prio 2: Dépannage BLA (tél. 0800 66 99 00)

Accident ou dommage avec/sans véhicules de l'armée

- Alerte à la police civile* (tél. 117)
- Alerter les pompiers en cas d'incendie/liquide/pollution de l'eau (tél. 118)
- Assurer / faire assurer le RAG ou le feuillet du tachygraphe
- Dépannage BLA (tél. 0800 66 99 00)

4

Autres points d'alerte

Service de piquet DDPS	058 464 44 44	En cas d'accident grave ou d'implication des médias
FSSTM	0800 330 330	En cas d'accident grave ou d'implication des médias
Section		Dans tous les cas
Annonce aux proches		Assurer par la section

5

A faire

- Remplir l'annonce de dommage form 13.101 ou la saisir en ligne
 - Envoyer la copie du form 13.101 au CLA
- Noter le dommage sur le rapport d'état form 13.005
- Saisir la déclaration d'accident/de sinistre dans SAT-Admin sous « Remarques »
- Informer le chef technique de la région

Aperçu du déroulement de la communication (selon la situation)

1	Service sanitaire	144	Urgence médicale
	REGA	1414	
2	Police	117	Accident*
3	Pompiers	118	Incendie, liquide, pollution de l'eau
4	Service de piquet DDPS	058 464 44 44	En cas d'accident grave ou d'implication des médias

5	Section (responsable de cours, chef technique, président)		Dans tous les cas
6	FSSTM	0800 330 330	En cas d'accident grave ou d'implication des médias
7	Proches		Assurer l'information
8	Centre de dommages BLA	0800 11 33 44	Sinistre du matériel de l'armée
9	Assurance militaire	0848 820 820	Assurance mil. est traitée par la SUVA